

**MAIRIE DE LISSAC**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERIS - CANTON DES PORTES D'ARIEGE PYRENNÉES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 5 AVRIL 2023****Nombre de conseillers**

- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 9
- absents : 3
- exclus : 0

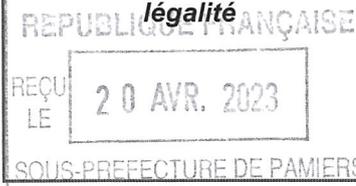
Date de convocation et
d'affichage :
30 mars 2023

OBJET

**Vote du
budget primitif
2023**

**Monique DUPRE-GODFREY**

Le Secrétaire de séance,

Joël ROZENCWAJG**Sous-Préfecture, contrôle de
légalité**

Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.

L'an deux mille vingt trois, le cinq avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LISSAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme. Monique DUPRE-GODFREY, Le Maire, en session extraordinaire.

Étaient présents : Mme DUPRE-GODFREY Monique, Mme BARRAU-GOMEZ Nadine, Mme COURTHIEU Julie, Mme POL Céline, Mme SENGES Monique, M. ROZENCWAJG Joël, M. BREIL Gilles
Étaient absents/excusés : Mme MASCARENC Aurélie (procuration à Mme DUPRE-GODFREY Monique); M. LOZE Jérémie (procuration à Mme COURTHIEU Julie); M. MERCADIÉ Guy (procuration à M. BREIL Gilles)

M. Joël ROZENCWAJG a été nommé secrétaire.

Mme POL Céline en qualité de locataire du logement social ne prend pas part au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, notamment les articles 11 et 13 ;

VU la nomenclature comptable M14 ;

VU la décision de voter le Budget Principal aux Chapitres ;

AYANT ENTENDU l'exposé de Madame Le Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
D	011 Charges à caractère général	67 276,38 €	21 Immobilisations corporelles	54 943,00 €
	012 Charges de personnel, frais assimilés	101 100,00 €	16 Emprunts & dettes assimilés	10 835,63 €
P	014 Atténuations de produits	8 751,00 €		
E	65 Autres charges de gestion courante	75 365,87 €		
N	66 Charges financières	6 339,43 €		
S	042 Opération d'ordre transfert entre sections	14 894,00 €		
S	TOTAL	273 726,68 €	TOTAL	65 778,63 €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
R E C E T T E S	013 Atténuations de charges	35 000,00 €	10 Dotations, fonds divers & réserves	2 479,15 €
	70 Produits services, domaine & ventes div	360,00 €	13 Subventions d'investissement	14 000,00 €
	73 Impôts & taxes	15 900,00 €	28 Amortissement des immobilisations	14 894,00 €
	731 Fiscalité locale	87 000,00 €	001 Solde reporté	17 295,48 €
	74 Dotations & participations	62 212,59 €	1068 Affectation du résultat	17 110,00 €
	75 Autres produits de gestion courante	4 000,00 €		
	002 Résultat reporté	69 254,09 €		
	TOTAL	273 726,68 €	TOTAL	65 778,63 €

Pour extrait conforme



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS

		II	
		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		65 778,63	48 483,15
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 17 295,48
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	65 778,63	65 778,63
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		273 726,68	204 472,59
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 69 254,09
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	273 726,68	273 726,68
	TOTAL DU BUDGET (4)	339 505,31	339 505,31

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

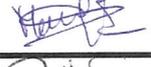
V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 VOTES :
 Pour : 9
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par Le Maire (1),
 A Lissac, le 05/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Lissac, le 05/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Aurélie MASCARENCO	
Céline POL <i>ne prend pas part au vote</i>	
Gilles BREIL	
Guy MERCADIE	
Joël ROZENCWAJG	
Julie COURTHIEU	
Jérémy LOZE	
Monique DUPRE-GODFREY	
Monique SENDES	
Nadine BARRAU-GOMEZ	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Lissac, le 05/04/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.